

Compte-rendu du Bureau du lundi 5 juillet 2021

Lieu : Salle de la Tourniole – 20 rue de la Demi-Lune 39140 BLETTERANS

Présents : Dominique MEAN, Jean-Louis MAITRE, Fabrice GRIMAUT, Stéphane LAMBERGER, Denis LEGRAND, Jérôme TOURNIER, Quentin PAROISSE, Sylvie FAUDOT, David GUYOT, Gisèle GHELMA, Joël PAGET, Arnaud RICHARD

Excusés : Corinne LINDA, Marie-Odile MAINGUET, Michel TROSSAT, Eddy LACROIX, Christian VUILLAUME, Bernard JOLY, Mathilde CYROT-LALUBIN, Marie-Paule PONTHEUX

Absent : Y MOUREY

Approbation des procès-verbaux du bureau communautaire du 10 mai et du 7 juin 2021.

Les membres du bureau communautaire approuvent à l'unanimité les procès-verbaux des séances des 10 mai et 7 juin 2021.

Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour : à l'unanimité

Jeunes agriculteurs - concours de labour départemental : soutien financier année 2021

L'association des jeunes agriculteurs du Jura, regroupant environ 250 adhérents de 16 à 35 ans, organise un concours de labour départemental sur le canton de Bletterans le samedi 21 août. Les terres agricoles accueillant l'évènement sont situées sur la commune d'Arlay, à proximité de l'A39.

Etant donné les conditions sanitaires toujours incertaines à l'été 2021, les organisateurs accueilleront le public uniquement sur l'après-midi, le concours se finissant vers 17h30. Pour le respect des mesures sanitaires, il n'y aura pas de grand repas partagé ; des food-trucks, une buvette, ainsi qu'un marché de producteurs locaux (entre 12 et 15 attendus), seront néanmoins sur place. Il n'y a pas de soirée festive prévue à ce jour, ce qui pourrait évoluer si les conditions sanitaires s'améliorent.

Malgré ces mesures restrictives, l'idée des organisateurs est d'animer le territoire, redonner vie au canton le temps de cette journée qui verra s'affronter 13 cantons lors du concours de labour. Les visiteurs pourront également observer une course de mois'sbat cross, un stand de tracteur pooling, une exposition de vieux tracteurs, de démonstrations de GPS agricoles, *etc.* Des animations pour enfants sont également prévues.

Une veille particulière sera portée aux taches d'ambrosie présentes sur les terrains concernés par l'évènement.

Le budget prévisionnel de cette journée s'élève à 27 300 €. Le Conseil départemental ne financera cette journée que si l'EPCI d'accueil participe également. C'est pourquoi les Jeunes agriculteurs sollicitent la CCBHS pour une subvention de 2 000 €, soit environ 10% du montant total.

Une délibération est proposée afin d'octroyer une subvention de 2 000 € (maximum) pour l'organisation du concours de labour départemental 2021 des Jeunes agriculteurs du Jura, et autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n° 2021-25

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 2 800 € maximum pour l'organisation du concours de labour départemental 2021 des Jeunes agriculteurs du Jura ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel 2021 du budget général ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Administration générale

1. Service Partagé : recrutement d'une secrétaire à la mairie de Vincent-Froideville

Par délibération n°2020-17 en date du 24 août 2020, le bureau communautaire a décidé de modifier le tableau des effectifs en ouvrant un poste d'adjoint administratif à raison de 21 heures hebdomadaires (7h pour la mairie de Sergenon et 14h pour la mairie de Vincent-Froideville).

Le contrat de l'agent au grade adjoint administratif d'une durée d'un an, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, pour exercer la fonction de secrétaire de mairie au sein des communes de Vincent-Froideville et Sergenon arrive à son terme et l'agent en poste ne souhaite pas renouveler son contrat pour la mairie de Vincent-Froideville.

Une délibération vous sera proposée afin d'autoriser le président à lancer le recrutement d'un agent, à raison de 14 heures hebdomadaires.

Délibération n° 2021-26

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer le recrutement d'un adjoint administratif pour le service partagé à raison de 14 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- **DIT** que le grade de ce poste sera approuvé après le recrutement lors d'un prochain bureau communautaire.

2. Fonds régional des territoires : attribution des subventions aux entreprises

Par délibération n° 2020-082 en date du 3 septembre 2020, le conseil communautaire a adopté le Pacte Régional des territoires.

Par délibération n° 2021-019 en date du 4 mars 2021, le conseil communautaire a validé le règlement d'application locale (RAL) précisant les applications des deux règlements d'interventions et a délégué au bureau les attributions des aides aux entreprises.

Suite à la crise liée au Covid-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité en soutenant les dépenses d'investissement des entreprises.

La CCBHS accorde aux entreprises de son territoire, sous les conditions définies par le règlement précédemment adopté, une aide à l'investissement qui prend la forme d'une subvention.

Les premières demandes transmises ont été instruites par les techniciens de la CCI, de la CMA, et de la CCBHS. Cette aide financière a été attribué par le bureau :

- Par délibération n° 2021-12 en date du 15 mars 2021, à 4 entreprises
- Par délibération n° 2021-14 en date du 12 avril 2021, à 12 entreprises
- Par délibération n° 2021-17 en date du 10 mai 2021 1 entreprise
- Par délibération n° 2021-24 en date du 7 juin 2021, à 3 entreprises

Enveloppe CCBHS = 19 000 € / Région = 76 000 € (en investissement) (TOTAL CCBHS + Région = 95 000 €)

Nombre de demande = 29

Montant déjà attribué = **65 118.27 €**

Suite à la délégation donnée au bureau, il vous sera demandé de délibérer sur les attributions de subventions aux entreprises des dossiers présentés et complets (sous réserve du travail d'instruction fait par les chambres consulaires).

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'attribution des aides individuelles :

NOM SOCIETE	COMMUNE / ACTIVITE	PROJET (invest)	MONTANT ELIGIBLE HT	MONTANT AIDE PROPOSE
COUPS DE CŒUR	Boulangerie-pâtisserie / Sellières	Achat d'une enrobeuse chocolat, en remplacement de l'actuelle, hors service	17 800 €	5 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses correspondantes, soit 5 000 € ;
- **PREND NOTE** que le montant déjà attribué est de 65 118.27 € sur une enveloppe de 95 000 € (19 000 € pour la CCBHS et 76 000€ pour la Région BFC) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Environnement, mobilité et transition énergétique

3. Le Jura de Ferme en Ferme 2021 : demande de soutien financier

Par délibération n° 2019-53, le bureau communautaire en date du 16 décembre 2019 a octroyé une subvention de 4 000 € maximum au CPIE du Haut-Jura pour l'organisation de l'évènement 2020 « Le Jura de ferme en ferme ».

L'opération nationale « de ferme en ferme » vise à permettre au grand public de découvrir la diversité de l'agriculture de l'intérieur. L'évènement, aura lieu cette année les 25 et 26 septembre 2021. Cet évènement, apprécié du public, est une occasion privilégiée de rencontrer les agriculteurs sur leurs fermes, de voir et comprendre leurs modes de production agricole à travers des visites commentées, des démonstrations et des dégustations de produits fermiers.

Sept producteurs de Bresse Haute Seille participeront cette année :

- Véronique PAULHAC - Choupin'escargots – Chapelle-Voland
- Frédéric LEFEBVRE - Le Spirulinier Comtois - Sergenaux
- Anastasia et Julien FOURNELLE - GAEC Le Miel du Jura – Les-Deux-Fays
- Jean Luc POUILLARD et Patrick ALLARDET - EARL du Bas de l'Etang - Cosges
- Vincent RICHARD - Domaine Pierre Richard - Le Vernois
- Marie Pierre BOULY - Miellerie de Baume - Hauteroche
- Laura BOURDY - Domaine Bourdy - Arlay

Ces rencontres permettent de valoriser des producteurs inscrits dans des démarches de développement durable tout en sensibilisant le grand public à des méthodes de production agricole respectueuses de l'environnement et des hommes.

Cet évènement est donc en accord avec le projet alimentaire territorial du Pays lédonien (PAT).

L'opération « Le Jura de ferme en ferme » est coordonnée par le CPIE du Haut-Jura, qui sollicite les EPCI jurassiens concernés par l'opération pour son cofinancement (à hauteur du nombre d'exploitations agricoles de chaque territoire). L'enveloppe attendue de la CCBHS pour cette opération est de 4 000 €, montant maximal inscrit au budget prévisionnel 2021 de la compétence environnement.

Une délibération vous sera proposée afin d'octroyer une subvention pour la réalisation de l'opération « Le Jura de ferme en ferme » 2021.

Délibération n°2021-28

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 4 000 € maximum pour la réalisation de l'opération 2021 « Le Jura de ferme en ferme » ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel 2021 du budget général ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

4. Pelouses sèches des communaux de Bonnefontaine : soutien financier 2020-2021

De par sa compétence environnement, la CCBHS participe au financement de la gestion des pelouses sèches des communaux de Bonnefontaine depuis 2018.

La gestion des pelouses sèches des communaux de Bonnefontaine reflète le contexte du Premier Plateau, affichant une volonté locale de maintien de l'ouverture des communaux, avec une activité d'élevage fortement présente.

En effet, les pelouses sèches des communaux de Bonnefontaine, malgré une menace de fermeture toujours présente, bénéficient d'activités pastorales réalisées par deux exploitants agricoles en bail rural à clauses environnementales avec la commune.

Le Conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté, en convention de gestion avec la commune de Bonnefontaine depuis 2004, accompagne cette collectivité dans la reconquête de ces espaces afin d'assurer la pérennité des espèces qui y évoluent grâce au soutien financier, de longue date, de la Région et du Département. Depuis 2018, l'intercommunalité accompagne également ces opérations de gestion conservatoire.

Voici certains objectifs de gestion 2020-2021 :

- ❑ Actualiser et suivre les baux ruraux à clauses environnementales avec les exploitants agricoles et la municipalité ;
- ❑ Mettre en œuvre des travaux de restauration de pelouses sèches et autres travaux de gestion conservatoire ;
- ❑ Mettre en œuvre et suivre les actions de pâturage ;
- ❑ Rédiger un document de synthèse du plan de gestion destiné au grand public.

Le coût estimé des travaux 2020 était de 9 142,34 €, avec un montant sollicité auprès de la CCBHS de 1 828,47 €, soit 20%.

Le coût total des travaux inscrits dans la programmation annuelle 2021 est de 9 165,07 €. Le montant sollicité pour la CCBHS est de 1 833,01 €, soit 20%. (Cf. 3 - programmation annuelle 2021). Les autres financeurs sont l'Etat (10%), la Région BFC (40%), le Département (30%).

A noter que cette action vient en parallèle de l'inscription du site de Bonnefontaine aux plans de relance (Etat et Région) permettant ainsi au Conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté de disposer d'une enveloppe de 45 000 € d'investissement local (uniquement de la prestation) pour restaurer les clôtures de ce site. Cette action ne fera donc pas l'objet de subvention de la part de la Communauté de communes.

Une délibération vous sera proposée afin d'octroyer un cofinancement de 3 661,48 € pour la réalisation des programmes de gestion des pelouses sèches des communaux de Bonnefontaine sur les années 2020 et 2021.

Délibération n° 2021-29

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** d'octroyer une première subvention de 1 828,47 € pour la mise en œuvre du programme de gestion 2020 sur les pelouses sèches des communaux de Bonnefontaine, et une deuxième de 1 833,01 € pour l'année 2021, et ce sur présentation d'un rapport d'activités annuel sur cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel 2021 du budget général;
- **PREND NOTE** que le plan de financement prévisionnel de la programmation 2021 sur les pelouses sèches des communaux de Bellefontaine est :
 - Etat (DREAL) : 10%
 - Région BFC : 40%
 - Département : 30%
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

5. Association Tremplin Zik : renouvellement de la convention de partenariat

La CCBHS de par sa compétence supplémentaire « développement culturel » accompagne depuis de nombreuses années les associations culturelles du territoire sur deux aspects :

- le subventionnement de manifestations (demande renouvelée chaque année)
- le conventionnement avec des associations dites « communautaires » : ces associations ont, par exemple, plusieurs manifestations à l'année ou/et ont une activité récurrente sur le territoire. Le but de ces conventions, est avant tout de sécuriser le budget de l'association et de les accompagner de façon pérenne. Des conventions ont été signées pour une durée de trois ans de 2018 à 2020 dont voici l'objet ci-dessous :

Signataires	Projet 2018	Montant / an
A.B.C	Projets en lien avec le réseau médiathèque	2 000 €
EIM	Compétence CCBHS	25 000 €
Tremplin Zik	Promotion d'artistes locaux	4 000 €
InStand'Art	Programmation culturelle	10 000 €
	MAD Bâtiment	750 €
InStand'Art+ promodegel	CTEAC avec la DRAC	15 000 € / an (7 250 € chacun)
A.D.L.C.A	Programmation culturelle à destination de leurs patients + ouverture à la population	3 100 €
Société de musique	Compétence CCBHS	2 500 €

Ces conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2020. Un bilan ainsi qu'un échange avec chacune d'entre elles ont donc été engagés afin de rediscuter de l'objet de la convention, des objectifs de l'association et ce, afin de proposer de nouvelles conventions adaptées aux besoins (parfois nouveaux des associations) dont voici le récapitulatif ci-dessous :

Signataires	Montant / an	Etat	Apport 2021	Montant demandé
A.B.C	2 000 €	Renouvellement	Modification des objectifs avec la valorisation des 3 évènements importants de l'année : un concert chanson française, les Commenaill'ries, un concert Rock + le développement d'ateliers divers (chants, théâtre...).	2 000 €
EIM	25 000 €	Renouvellement	IDEM	25 000 €
Tremplin Zik	4 000 €	Renouvellement	IDEM	4 000 €
InStand'Art	10 000 €	Renouvellement	Une montée en puissance de l'association avec l'objectif d'aller dans le plus de villages possibles. (Développement sur la Bresse, beaucoup de lieu de résidence hors Plainoiseau)	15 000 €
	750 €	Renouvellement	IDEM	750 €
InStand'Art+ promodegel	15 000 € / an (7 250 € chacun)	Fin juin 2021	Non concerné	15 000 € en 2021
A.D.L.C.A	3 100 €	Renouvellement	Valorisation dans la convention du travail en partenariat mené avec Promodegel et l'Instand'Art.	3 100 €
Société de musique	2 500 €	Renouvellement	IDEM	3 000 €
	62 350 €			67 850 €

La commission animation culturelle, en date du 25 novembre 2020, a émis un avis favorable pour le renouvellement des conventions. Par délibération n° 2021-05 le bureau communautaire a approuvé la demande de renouvellement des conventions de partenariat 2021 – 2023, afin d'accompagner les associations dans la poursuite de leurs actions :

- L'A.B.C pour un montant de 2000 € par an
- L'A.D.L.C.A pour un montant de 3 100 € par an
- La Société de Musique de Voiteur pour un montant de 3 000 € par an

Par délibération n° 2021-062 en date du 27 mai 2021 le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de convention de partenariat avec l'association l'Instand'art et par 2021-007 en date du 28 janvier 2021 le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de convention avec l'EIM. Nous avons attendu le changement de présidence ainsi que le changement de statut afin de pouvoir signer une nouvelle convention.

Il vous sera proposé de renouveler la convention de partenariat culturel pour l'association Tremplin Zik dans les mêmes conditions de durée que précédemment et au même montant. (Cf 5. Projet de convention de partenariat)

Délibération n° 2021- 30

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la demande de renouvellement de la convention de partenariat 2021-2023 pour Tremplin Zik Assoc' afin d'accompagner l'association dans la poursuite de ses actions ;
- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec l'association Tremplin Zik Assoc' ;
- **DÉCIDE** de verser une subvention d'un montant de 4 000 € par an sur présentation du bilan financier de chaque année ;
- **PREND NOTE** que l'association peut, si elle le souhaite, solliciter la Communauté de Communes Bresse Haute Seille pour le versement d'un acompte sur présentation d'un prévisionnel du programme ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2021 du budget général ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Informations diverses

**Le Président,
Jean-Louis MAITRE**